

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTVICTURNIEN s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMBON, Maire de Saint-Victurnien.

Présents : Jean DUCHAMBON, Jacques TOULEMONT, Guillaume SARRE, Laurence BEIGE, Stéphanie REIJASSE, Pascal BECHU, Adeline GORCE, Jean-François VAUZELLE, Cécile HENRY, Didier DELAVERGNAS, Frédéric BRUN, Sandrine JAVELAUD, Marie-Cécile SIMONNEAU, Jean-Michel LACERE, Elodie RIBOT, Emmanuel BAUDET

Absents excusés : Éric BORDET donne pouvoir à Sandrine JAVELAUD

Isabelle LESPORT donne pouvoir à Marie-Cécile SIMONNEAU

Secrétaire : Jean-Michel LACERE.

Ordre du jour :

- **Vote Compte Administratif (Commune et Ccas)**
- **Vote Budget Primitif (Commune et Ccas)**
- **Vote des Taux d'Imposition**
- **Subventions communales et extra communales**
- **Question diverses**

Le Maire fait lecture du Conseil Municipal du 21 décembre 2021 qui est validé à l'unanimité.

1 Vote du Compte Administratif (Commune et Ccas)

La commission financière composée du Maire, des 4 Adjoints et 2 conseillers (S Javelaud et F Brun) s'est réunie le 21 mars 2022 à 18h30 afin d'étudier les budgets 2022. Cette commission permet de préparer en amont le budget et de débattre des orientations pour l'année à venir.

Avant de présenter les données chiffrées, Le Maire rappelle le contexte lié à la pandémie et à la guerre en Ukraine entraînant de réelles incertitudes quant au coût des fluides et des denrées alimentaires notamment.

Le compte administratif affiche un excédent de 578 171.21

Le résultat cumulé de fonctionnement est de 1 123 692.87€ en dépenses et de 1 859 467.65€ en recettes. Le résultat cumulé d'investissement est de 272 285.37€ en dépenses et de 114 686.80€ en recettes.

Cette bonne gestion a permis d'autofinancer l'acquisition de la parcelle de 2 200m² située derrière l'étude notariale, sections cadastrales AD54, AD56, AD57 pour un montant de 65 000€, la création du Centre Technique Municipal dédié aux agents techniques communaux ainsi que d'un nouveau local pour les équipes de football.

Le compte administratif est voté à la majorité avec 3 abstentions.

2 Vote du Budget Primitif 2022(Commune et Ccas)

Le maire rappelle une partie des travaux prévus à être engagés pour l'année à venir :

- La rue de l'Observatoire à rebitumer/regoudronner
- Le cimetière et son entretien depuis le passage au zéro phyto
- Les chemins communaux à continuer d'entretenir et/ou d'ouvrir
- Les logements communaux à isoler pour certains et à réhabiliter pour d'autres
- L'aménagement des locaux de la Poste et du logement
- La réfection de 2 salles de classe de l'Ecole Primaire et des travaux de peinture dans l'escalier

Le Maire rappelle que les efforts fournis par la municipalité pour être une commune accueillante permettent l'augmentation du nombre d'habitants avec des jeunes enfants.

La remunicipalisation de l'ALSH avec la garderie périscolaire est effective depuis le 01 janvier 2022. Force est de constater des changements dans l'organisation administrative avec notamment des réservations en ligne pour inscrire vos enfants à la garderie ou à l'Alsh. Pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions, il est nécessaire de procéder à une extension de l'Alsh. Dans un 1^{er} temps, une étude chiffrée a été réalisée par l'Atec. Afin de poursuivre, il est nécessaire de contractualiser avec un bureau d'études pour mandater un maître d'œuvre.

Un financement CAF à hauteur de 150 000€ a d'ores et déjà été obtenu et permettra notamment d'englober le financement du bureau d'études.

Le Maire rappelle les difficultés que la collectivité, tout comme ses administrés, rencontre avec l'incertitude sur de nombreux prix et l'augmentation conséquente des fluides, de toutes les charges, de l'alimentation, des matières premières.... Il indique donc qu'il sera certainement difficile de maintenir les chiffres votés ce jour mais qu'il ne doute pas que chacun puisse l'entendre et le comprendre.

S Javelaud indique qu'il lui semble que certains postes ne sont pas assez élevés (alimentation et ressources humaines)

Le Maire indique aussi une baisse des frais de personnels liée au fait d'une secrétaire de mairie en moins. Le Maire assure la permanence un samedi sur 3 pour soulager les secrétaires.

| | |
|--------------------------|--|
| <u>Budget communal</u> : | FONCTIONNEMENT : 1 669 803.69 dépenses/recettes |
| | INVESTISSEMENT : 384 602.57 dépenses |
| | 544 613.78 Recettes |
| | (Section d'investissement votée en suréquilibre) |

Le Budget Primitif est voté à la majorité avec 3 abstentions

| | |
|----------------------|---|
| <u>Budget CCAS</u> : | FONCTIONNEMENT : 3 483.36 dépenses/recettes |
| | INVESTISSEMENT : 0 dépenses/recettes |

Le budget du Ccas a été utilisé pour des aides ponctuelles et individuelles et a aussi permis la réalisation d'une campagne de vaccination.

Le budget CCAS est voté à l'unanimité.

3 Vote des Taux d'Imposition :

Le Maire, au vu des réelles difficultés que les administrés vont rencontrer, propose de ne pas augmenter les taux d'imposition concernant la part communale.

Le maintien des taux d'imposition est voté à la majorité avec 3 votes contre.

Les 3 votes contre étaient motivés par une demande de baisse de l'imposition

4 Subventions communales et extra communales :

J.Toulemont présente les demandes de subventions des associations communales et extra communales pour un montant de 14 464€. Il indique que chaque dossier a été argumenté par chaque président/trésorier. Pour info, certaines associations ne demandent pas de subventions. Pendant le vote pour le club de Judo, Mme C Henry sort afin de ne pas prendre part au vote.

Le budget des subventions communales et extra communale est voté à l'unanimité.

5 Questions diverses :

- F Brun indique qu'il trouve que le stationnement dans la rue Alluud et sur la place de l'Eglise est compliqué. Le Maire répond qu'il fait tout son possible pour éviter ces désagréments mais qu'il faut aussi compter sur le respect civique de chacun. Il rappelle aussi que, grâce à l'acquisition du terrain derrière l'étude notarial, le stationnement sera plus aisé.
- Des poteaux ont été posés pour le passage de la fibre en aérien, Le Maire propose au conseil municipal de voter une motion contre la fibre en aérien plutôt qu'en enterré.
- Un arbre centenaire en limite de propriété a été abattu par un nouvel acquéreur d'un terrain. Le Maire indique qu'il n'a pas la possibilité d'intervenir à ce niveau-là et que, peut-être les vendeurs auraient pu faire noter une clause de respect de l'environnement dans leur acte notarié.
- M Malichier cherche à vendre le dojo pour un montant de 60 000€.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire lève la séance à 20h30.